



Féchy, le 8 juin 2018

**CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2018 RELATIF AUX COMPTES  
COMMUNAUX 2017 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ**

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan ZOSSO, président, M. Raphaël MOGNETTI, rapporteur, Mme Sylvie MORET, MM. Jacques MORANDI, Tobias MEYER, Christian HEYE et Laurent BESSO, membres et M. Alain BETTEMS, membre suppléant, s'est réunie le mercredi 30 mai 2018 afin d'étudier ce préavis.

M. Andreas MEYER, syndic, ainsi que M. Marc MORANDI, municipal et Mme Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme FAVRE pour son excellent travail.

La Commission relève l'excellente présentation des comptes et du rapport sur les comptes et la gestion, ce qui a bien facilité notre analyse ; nous tenons également à signaler que, dans l'ensemble, il y a moins de différences entre le réel et le budget.

Au niveau des finances, nous constatons que les prévisions budgétaires ont été très nettement dépassées pour aboutir à un excédent de produits de plus d'un million et demi, y compris un retour d'ETACOM sur le fonds de péréquation, ce qui rend les prévisions budgétaires difficiles.

Concernant le compte 210.4004.00 « Impôts spécial sur les étrangers », la baisse importante des produits est liée au départ d'un « gros » contribuable.

Nous relevons l'excellent résultat du groupe de comptes 33 « Vignes ».

Le compte 351.3011.00 « Conciergerie » du bâtiment communal du Saugey présente une augmentation des charges de plus de CHF 5'000.-- ; ceci est lié à l'engagement d'une nouvelle personne à un taux d'activité de 10%, en remplacement de M. Yvan Guillemin.

L'augmentation importante des charges sur le compte 356.3141.00 « Entretien divers » du nouveau collègue est liée à :

- L'installation d'un adoucisseur d'eau
- L'achat d'une structure pour suspendre les habits des écoliers
- Une intervention sur la chaudière.

La Commission constate que les locations du refuge sont en hausse et dépassent nettement les prévisions budgétaires, ce qui est réjouissant (il s'agit du groupe de comptes 357 « Refuge forestier »).

Le compte 460.3144.00 « Entretien des égouts et canalisations » présente un montant de charges nettement inférieur à la prévision budgétaire : en effet, des travaux étaient prévus mais n'ont pas été réalisés ; la Commission a pris note que le budget de CHF 100'000.-- sur ce compte est régulièrement reconduit.

Il y a des charges dans le compte 460.3199.01 « TVA due s/épuraton » du groupe 46 « Réseaux d'égouts et d'épuration » alors qu'aucun montant n'avait été mis au budget : ceci est nouveau depuis 2017.

Il y a des produits dans le compte 460.4319.01 « TVA récupérée s/épuraton » et aucun budget : il n'y avait pas de TVA, c'est nouveau depuis 2017.

Le compte 460.4342.02 « Taxes annuelles d'entretien collecteurs » est lié avec le compte 460.3144.00 « Entretien des égouts et canalisations » et ceci explique le montant réel des produits en forte baisse par rapport au budget.

Concernant le dépassement du préavis 1/2017 « Réhabilitation de la canalisation EC du chemin des Cassivettes », d'un montant de CHF 10'980,85, est dû au diamètre de conduite sous-évalué lors de l'inspection par caméra ; le montant du dépassement étant de plus de 10% du montant du préavis, l'acceptation du Conseil général est requise.

La Commission demande à la Municipalité de formaliser la prévision des importantes maintenances à venir durant ces prochaines années.

Comme l'a signalé la Fiduciaire Lambelet SA cette année et l'année dernière, il nous apparaît également important, dans une politique de bonne gouvernance, que la gestion des risques soit bien définie (par exemple les suppléances).

Pour terminer, et suite à notre demande, nous avons pu visiter le nouveau collège lors de la journée du 30 mai et nous avons constaté ce qui suit :

- Dans le corridor devant la porte principale de secours, il y a une bibliothèque remplie d'objets et un vélo ; ce corridor d'accès à la porte devrait être vide.
- Dans les WC garçons du rez-de-chaussée, un des trois WC est condamné (porte fermée) et la lunette de la cuvette d'un deuxième WC a été enlevée
- A côté du parking, un massif de pierres toutes de taille différente constitue, à notre avis, un danger pour les enfants qui pourraient jouer avec ces pierres
- Le hall d'entrée du collège est encombré par des jouets pour extérieur alors que ceux-ci devraient être rangés dans le cabanon prévu à cet effet
- Au sous-sol, dans certains locaux techniques, plusieurs objets qui n'ont rien à y faire y sont stockés, en particulier un congélateur et un frigo privé ou des sacs de pain sec ou encore du bois
- Dans le garage souterrain, des places de parc sont encombrées avec du matériel
- Dans un des locaux du sous-sol, un des supports à câbles est endommagé et devrait être réparé.

Cette liste n'est pas exhaustive et la Commission enjoint la Municipalité à y remédier dans les meilleurs délais.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2017 de la Fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 1er mai 2018, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2017 ;
- d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité, y compris d'accepter le dépassement de CHF 10'980,85 du préavis 1/2017 ;

- d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2017 de la Fiduciaire Lambelet SA ;
- de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président

Les Membres